

DEPARTEMENT

Séance du 25 novembre 2025

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt cinq et le vingt cinq novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :
En exercice : 15

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Madame BRETON Magali et Messieurs EYNAUD Éric, RAMILSON Gilles.

Qui ont pris part
à la délibération : 8

Absents excusés : Mesdames FONTAINE Véronique, BAZIN Natacha, HUGLY Daniela, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian, GESLIN Arnaud.

Date de la convocation :
14 novembre 2025

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Admission en non valeur

Monsieur le maire,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public en date du 10 octobre 2025, considérant sa demande d'admission en non valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Propose au conseil municipal d'admettre en non valeur une créance irrécouvrable pour un montant de 20,00 € dont le détail figure en pièce jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non valeur une créance irrécouvrable pour un montant de 20,00 € dont le détail figure en pièce jointe.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025.

Vote : - Pour – 8 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2025 62

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20251125-2025-62-DE
Date de réception préfecture : 27/11/2025

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2019	T-102-1		ENEDIS OA SOLAIRE	RAR inférieur seuil poursuite	97-Droits de voirie	6541	20,00			
			Total pour ENEDIS OA SOLAIRE				20,00			
			TOTAL DE LA LISTE				20,00			

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20251125-2025-62-DE
Date de réception préfecture : 27/11/2025